



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale, de la susdite municipalité,

Que le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales, des compensations et du service de la dette pour l'année 2024 est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti;

Que toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages et autres deniers sont tenues de les payer dans les délais prévus au règlement 404-2023 soient :

- Si inférieur à 300\$: 1 versement échéant le 3 mars 2024
- Si supérieur à 300\$: 4 versements échéant le 3 mars 2024, le 14 mai 2024, le 28 juillet 2024 et le 11 octobre 2024

DONNÉ à St-Côme-Linière ce septième (7^e) jour de février 2024.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale, résidante à St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le septième jour du mois de février 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième (7^e) jour de février 2024

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale/ greffière-trésorière